

ANNEXE 3

Les différents types d'actions sociales

Nature de l'action	Thématique de l'action	Objectifs	Financement de l'action
<p style="text-align: center;">ASC (Action Sociale Collective)</p>	<p style="text-align: center;">Cités en difficultés</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'appropriation des logements par les ménages. - Traiter de façon réactive les dysfonctionnements liés au comportement ou au non paiement des loyers et des charges. - Assurer une bonne cohabitation des ménages dans la résidence. - Faciliter les rapports bailleurs/locataires pour réajuster, si nécessaire, les modalités de gestion du site. 	<p style="text-align: center;">569 € par mesure : une mesure correspond à 12 mois d'accompagnement</p>
<p style="text-align: center;">ASC (Action Sociale Collective)</p>	<p style="text-align: center;">Logements provisoires</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'autonomie des ménages dans « la manière d'habiter ». - Accompagner les ménages vers l'accès à un logement autonome et pérenne. 	<p style="text-align: center;">569 € par mesure : une mesure correspond à 12 mois d'accompagnement</p>
<p style="text-align: center;">ASC (Action Sociale Collective)</p>	<p style="text-align: center;">Accès aux droits logement</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un diagnostic social et juridique de la problématique logement du ménage. - Conseiller et orienter les ménages sur le plan juridique et social au regard du diagnostic logement posé. - Mettre en place un travail de médiation chaque fois que nécessaire. 	<p style="text-align: center;">569 € par mesure : une mesure correspond à 12 mois d'accompagnement</p>
<p style="text-align: center;">ASC (Action Sociale Collective)</p>	<p style="text-align: center;">Antennes prévention des expulsions locatives (APEL)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un diagnostic social et juridique de la situation des ménages ayant reçu un commandement de payer ou en procédure d'expulsion. - Informer les ménages sur leurs droits et devoirs. - Permettre un accès rapide à l'aide juridictionnelle et réaliser une médiation. - Orienter les ménages vers les services compétents pour la mise en œuvre rapide de leurs démarches sociales, administratives et juridiques. 	<p style="text-align: center;">569 € par mesure : une mesure correspond à 12 mois d'accompagnement</p>

<p>ASC (Action Sociale Collective)</p>	<p>Ateliers Recherche Logement (ARL)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Co-construire avec les ménages un projet logement permettant l'accès à un logement adapté et décent. - Développer la mobilisation et l'autonomie des ménages dans leurs recherches de logement. - Reloger 30 % des ménages dans le parc privé, public et de façon résiduelle via une solution habitat transitoire (résidence sociale, CHRS). 	<p>569 € par mesure : une mesure correspond à 12 mois d'accompagnement</p>
<p>ASC (Action Sociale Collective)</p>	<p>Développement de l'offre de logement</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Constituer et entretenir un réseau de bailleurs permettant la captation de logement. - Faciliter l'accès ou le maintien des ménages dans le logement. - Permettre une gestion locative adaptée. 	<p>569 € par mesure : une mesure correspond à 12 mois d'accompagnement</p>
<p>ASELL CD (Accompagnement Socio-Educatif Lié au Logement de Courte Durée)</p>	<p>-</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un diagnostic social de la situation du ménage en procédure d'expulsion domiciliaire. - Amorcer les démarches nécessaires au maintien dans le logement et/ou à l'obtention de délais à quitter les lieux et/ou à l'ouverture de droits au logement ou à l'hébergement afin d'éviter une sortie du logement sans solution. - Orienter les ménages vers un dispositif d'accompagnement adapté si nécessaire. 	<p>569 € par mesure : une mesure correspond à 6 mois d'accompagnement</p>
<p>ALL (Action Liée au Logement)</p>	<p>Auto-réhabilitation accompagnée</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Etablir un diagnostic logement. - Accompagner les ménages à leur domicile dans la mise en œuvre d'une auto-réhabilitation (pour les locataires uniquement sur les travaux leur incombant). - Mettre en place un accompagnement technique individuel ainsi que des sessions de formation et d'échanges collectifs en ateliers afin d'aider les familles dans le déroulement des travaux. 	<p>Un financement global est estimé au regard de la pertinence de l'action sur le territoire départemental. Le projet est financé sur 12 mois.</p>